



Lyon, mardi 2 juin 2020

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2020/02345**Modifiant l'avis n° FR/2020/02152**

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Risque pour la sécurité publique**Mesures liées à la crise "Coronavirus"****Modification temporaire des horaires de navigation (Eclusage de 8h00 à 18h00)**

- à partir du 28/03/2020 à 08:00

- o Canal du Rhône à Sète
entre les pk 0,000 et pk 65,406

Commentaire :

Suite à la parution du décret 2020-663 du 31 mai 2020, la navigation de plaisance est autorisée sur l'ensemble du réseau navigable du bassin Rhône Saône à compter du 2 juin 2020.

Pour tous les usagers, **le franchissement de l'écluse de Saint-Gilles reste organisé de 8h à 18h.**

Service(s) à contacter :

UTI CRS (nom provisoire), 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Par délégation

Steven HALL